



AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS SPÉCIAL vous est par la présente donné, par la soussignée, qu'une séance extraordinaire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix se tiendra à la salle de délibérations de la MRC située au 4, Place de l'Église à Baie-Saint-Paul, le mardi 21 octobre 2025 à 16h et que les sujets suivants seront traités :

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. FRR : modifications apportées aux politiques de soutien aux entreprises et aux projets structurants de la MRC de Charlevoix
3. FRR – volet Projets spéciaux : octroi d'une aide financière
4. Fonds éolien de développement régional : octroi d'une aide financière à un promoteur
5. DSI Charlevoix : octroi d'une aide financière à divers projets
6. GMR : octroi d'un contrat à Compospro inc. pour le traitement des matières organiques (2026)
7. Demande de commandite : Envol Charlevoix (Fête de Noël 2025)
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

Karine Horvath,
Directrice générale et greffière-trésorière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je, soussignée, Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Charlevoix, certifie par la présente que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 21 octobre 2025 a été signifié à chacun des membres du conseil de la MRC de Charlevoix le 16 octobre 2025, soit au moins trois jours avant le jour de ladite séance et ce, conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-cinq (2025).

Karine Horvath,
Directrice générale et greffière-trésorière

